



ANCENIS-SAINT-GEREON

TENNIS DE TABLE

TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE

**SAMEDI 24 OCTOBRE &
DIMANCHE 25 OCTOBRE
2026**

RÈGLEMENT

L'Association Ancenis - Saint-Géréon Tennis de table (44) organise un tournoi régional homologué sous le numéro

2593/2026-R

ouvert à tous les licencié.e.s titulaires d'une licence "**compétition**"
de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 1 – Date et lieu

Le tournoi se déroulera au Complexe Sportif du Pontreau 385 Boulevard Joseph Vincent, le **samedi 24 octobre et dimanche 25 octobre 2026**.

Ouverture de la salle à 7h30 les deux jours.

Horaire de fin estimée : 21h

L'adresse de la salle est la suivante : **Complexe Sportif du Pontreau 385 Boulevard Joseph Vincent - 44150 Ancenis Saint-Géréon**

Article 2 – Matériel et infrastructure

Ancenis TT met à votre disposition 22 tables pour la compétition. Vous disposerez également de marqueurs, de tables d'arbitrage et de chaises.

Taille des aires de jeux : **10mx5m**

Du côté infrastructure, le gymnase est un lieu public, c'est pourquoi nous vous demandons de maintenir cet endroit propre. Toute dégradation sera à la charge de la personne concernée.

Durant le tournoi, vous aurez accès à :

- 1 salle pour la compétition ;
- Des gradins ;
- Deux vestiaires masculins et deux féminins avec douches chaudes.

Article 3 – Tableaux, droits d'inscription, horaires, lots

Tableau x	Début	Heure de fin estimée	Catégo ries	Nb inscri ts maxi	Tarifs	Dotati ons			
						1er	2ème	3ème	4èm e
A	8h30	15h30	< 1100 (500 à 1099)	48	8 €	90 €	50€	20€	20€
B	9h30	16h30	< 700 500 à 699)	48	8 €	90 €	50€	20 €	20 €
C	10h30	17h30	< 1400 (500 à 1399)	48	8 €	90 €	50€	20€	20€
D	11h30	18h30	< 1900 (500 à 1899)	48	8 €	90 €	50€	20 €	20 €
E	12h30	19h30	< 900 (500 à 899)	48	8 €	90 €	50€	20€	20€
F	13H30	20h30	< 1700 (500 à 1699)	48	8 €	90 €	50€	20€	20€
G	14H30	21h	< 2200 (500 à 2199)	48	8 €	120 €	60€	30€	30€

Tableau x	Début	Heure de fin estimée	Catégori es	Nb inscri ts maxi	Tarifs	Dotati ons			
						1er	2ème	3ème	4èm e
H	9h30	15h30	< 800 (500 à 799)	48	8 €	90€	50€	20€	20€
I	10h30	16h30	< 1300 500 à 1299)	48	8 €	90€	50€	20 €	20 €
J	11h30	17h30	< 1000 (500 à 999)	48	8 €	90€	50€	20€	20€
K	12h30	18h30	< 2000 (500 à 1999)	48	8 €	90€	50€	20 €	20 €
L	13h30	19h30	< 1600 (500 à 1599)	48	8 €	90€	50€	20€	20€

M	15h30		TOUTES SERIES	48	8 €	150 €	75€	40€	40€
----------	-------	--	------------------	----	-----	----------	-----	-----	-----

Article 4 - Inscription au tournoi

Les inscriptions au tournoi se feront jusqu'au **23 octobre 2026 à 16 h** et **exclusivement** via la plateforme HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/ancenis-saint-gereon-tennis-de-table/evenements/tournoi-regional-ancenis-tt>

Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'absence non excusée avant l'heure limite d'inscription.

Les points pris en compte sont ceux du début de la phase 1 - saison 2026-2027

.IMPORTANT - Les droits d'inscription sont à régler en ligne au moment de votre inscription. Chaque participant.e peut s'inscrire dans **2 tableaux par jour maximum**.

Les joueurs ou joueuses éliminé.e.s de tous leurs tableaux auront la possibilité de s'inscrire, sur place, dans un autre tableau, avec l'accord du Juge-Arbitre.

Ne présentant pas de tableau "jeunes", les catégories poussin ne sont pas autorisées à participer

Article 5 - Règles applicables

Les règles d'arbitrage sont celles des réglementations fédérales en vigueur. La présentation de la licence (phase 1) est obligatoire sous forme numérique (Appli FFTT) ou sous forme papier.

Le Juge-Arbitre de la compétition sera M. Thomas BERTIN. Il sera assisté par M. PRODHOMME, Président de Ancenis TT

L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux joueurs et à l'arbitre. Les joueurs évolueront en tenue sportive réglementaire (short et chemisette/tee-shirt) et chaussures de salle propres.

ATTENTION : les balles plastiques étant blanches, **short et chemisette/tee-shirt blancs sont interdits**.

Article 6 – Pointage – mise en poule et tirage au sort

LE TIRAGE AU SORT SERA EFFECTUÉ 1 HEURE AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE

Ancenis-Saint-Géréon Tennis de Table – tournoi Régional du 24 et 25 Octobre 2026

TABLEAU

Les joueurs doivent se faire pointer 30 mn avant le début de leur 1er tableau. La vérification de la licence en règle sera effectuée à cette occasion.

Tout.e joueur ou joueuse non pointé.e et n'ayant pas prévenu à temps (coordonnées du contact

– cf. article 13) pourra voir sa participation refusée ou être remplacé.e par un.e joueur ou joueuse sur liste d'attente.

La mise en poule sera faite environ 20 à 30 minutes avant chaque tableau et le tirage au sort public pour la mise en tableau, dès la fin des poules correspondantes.

Article 7 - Forfaits

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. Le forfait d'un joueur peut être prononcé par lui-même auprès des juges arbitres pendant la compétition.

Dans le cas où un joueur ne se présenterait pas à la table de jeu à laquelle il est appelé, le JA pourra prononcer le **forfait du joueur 5 minutes après le 3ème appel de son nom.**

Article 8 - Récompenses

La dotation totale du tournoi est d'une valeur globale de **2 525€** en numéraire et bons d'achat. Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

Les podiums seront faits à la fin de chaque tableau.

Article 9 - Rencontres

Le déroulement du tournoi pour les tableaux simples se fera en poules de 3 où les 2 premiers seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Toutes les parties du tournoi se dérouleront au meilleur des cinq manches. L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Toutes les rencontres se joueront en balles plastiques blanches agréées ITTF fournies par le club organisateur.

Article 10 - Buvette

Une buvette et une restauration seront à disposition des participants tout au long de la journée.

Article 11 - Responsabilité d'Ancenis-Saint-Géréon tennis de table

L'ATT décline toute responsabilité civile ou pénale en ce qui concerne les accidents corporels, défaillances physiques ainsi que les vols, pertes etc. dont pourraient être victimes les joueurs ou joueuses.

Article 12 - Approbation du règlement

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Article 13 - Contact

– ÉRIC PRODHOMME : 06 36 81 10 70 - eric.prodhomme@ancenistt.fr